

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 7

Nombre de suffrages : 6

Date de convocation

02/04/2024

Date d'affichage

02/04/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LUMINEAU Catherine.

Etaient présents :

M. GABARD Alain, Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. POUPLIN Michel

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLOUIN Anaïs

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LUMINEAU Catherine

Numéro interne de l'acte : D03.04.2024

Objet : D03.04.2024 - CCAS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Président présente le compte administratif 2023 retraçant les opérations du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément à l'article L-2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Administration a élu son président de séance en la personne de Catherine LUMINEAU.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	246 564,30 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	248 891,02 €	Recettes réalisées :	0 €
Excédent reporté 2022 :	325,55 €	Excédent reporté 2022 :	1 224,83 €
Résultat de l'exercice :	2 652,27 €	Résultat de l'exercice :	1 224,83 €

Jean-Louis ROY, Président du CCAS se retire au moment du vote.

Après délibération, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Catherine LUMINEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Président, Jean-Louis ROY

